

# UNNDIA

Union Nationale de Défense des Intermittents de l'Audiovisuel

PROPOSITION

# #6

**ACTUELLEMENT**

LE PLAFOND DE CUMUL SALAIRE /  
INDEMNITÉ POUR TOUS EST

**FIXÉ À 3857,12€**

BRUT (SOIT ENVIRON 2890€ NET) .

**CELA A POUR**

EFFET DE BLOQUER LE  
DÉCOMPTE DES FRANCHISES

DÈS QUE VOUS VOUS  
APPROCHEZ DE CE MONTANT.

# UN PLAFOND PROPORTIONNEL AUX REVENUS DE L'INTERMITTENT

**NOUS DEMANDONS**

Un plafond comparable à celui  
du Régime Général,

avec un plancher à 2X le SMIC  
brut pour ne pas pénaliser les

plus précaire et un plafond

absolu à 4X le SMIC brut, ce  
qui reste inférieur au plafond

du régime général et permet

que les hauts salaires ne

grèvent pas les finances de

l'Unedic.